



**ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ
PARC D'ACTIVITES NORD DE
L'AGGLOMERATION**

DOSSIER DE CREATION

3 – PLAN DE DELIMITATION DU PERIMETRE

Septembre 2003

SOCIÉTÉ D'ÉQUIPEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

S.A.E.M. au capital de 62.500.000 cfp . RC 71 B 3520 . Ridet 035 204/001 . Siège social : 18, avenue Paul Doumer Nouméa

Bureaux : 28, rue du Général Mangin BP 2517 - 98846 Nouméa - Tél. : 27.58.71 - Fax 28.13.33

Agence Nord : BP 1 - 98825 Pouembout - Tél. : 47.73.80 - Fax : 47.73.89

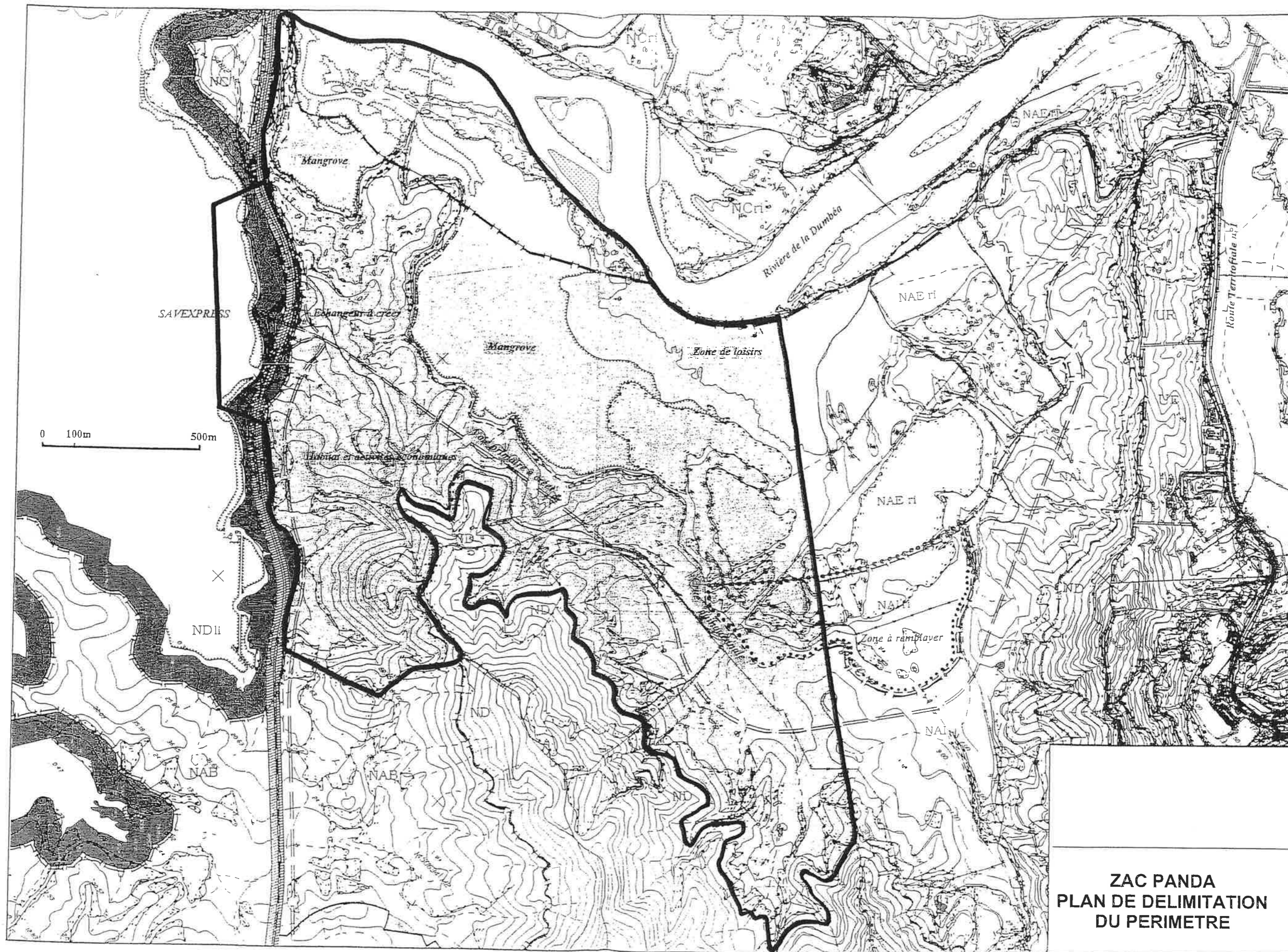
Agence des Îles : BP 236 - 98820 Wé Lifou - Tél. : 45.03.77 - Fax : 45.03.44

LE PLAN PERIMETRAL

Le plan périmétral définit la zone sur laquelle le règlement d'aménagement sera applicable.

La zone s'étend sur 250 ha environ.

Elle court le long de la SAVEXPRESS du pont de la rivière Dumbéa jusqu'à « l'Abattoir », contourne le Pic aux Chèvres dans sa partie Sud, et traverse la plaine Adam au droit du dernier méandre de « la Dumbéa ».



**ZAC PANDA
PLAN DE DELIMITATION
DU PERIMETRE**